

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2017

**RÈGLES COMPTABLES APPLICABLES ET MESURES ÉLECTORALES APPLICABLES À
LA CORSE - (N° 4430)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2 (Rect)

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Au second alinéa de l'article 22 de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les deux occurrences du mot : « à » sont remplacées par le mot : « de ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.